

Affiché le

Département
INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE SAVONNIERES



Arrondissement
TOURS

CONSEIL MUNICIPAL

du 23 février 2022 à 19h30

Canton
BALLAN MIRE

Procès-verbal

Exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20

Présents : Nathalie SAVATON, Jean-François FLEURY, Cécile BELLET, Aurélien TOULME, Corinne BISSON, Emmanuel MOREAU, Evelyne MONDON DELAVOUS, Yannick LEBEN, Daniel REBOUSSIN, Alain LOTHION-ROY, Florence VERRIER, Noëlle BLOT, Jean-Michel AURIOUX, Sébastien HERBERT, Solenne GIBERT SIVIGNY, Mélanie LETOURMY, Wilfried DELAUNAY, Noémie GOUBIN.

Absents ayant donné procuration : Céline DELARUE a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Isabelle RADKOWSKI a donné pouvoir à Sébastien HERBERT

Absent sans procuration : José FERNANDES, Hassen SLIMANE, Jérôme. PRAGON

Secrétaire de Séance : Emmanuel MOREAU

I/Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 13/12/2021

Adopté à l'unanimité

II/ Délibérations :

2022_DEL001 Vente d'un immeuble situé 18 bis et 18 ter rue Principale à Savonnières.

Rapporteur : Jean-François FLEURY maire adjoint en charge des finances, activités économiques et services touristiques

Par délibération en date du 8 février 2021, la commune de Savonnières a vendu à la SCI REBOURGEON une partie d'un immeuble en copropriété situé sur la parcelle A120, constituée de deux commerces situés 18 bis (lot 10, lot 13 et accès indivis par le lot 11) et 18 ter (lot 9, lot 12 et accès indivis sur le lot 11) rue Principale à Savonnières, d'une surface utile respectivement de 62,7m² et 51,7 m² environ, au prix net vendeur de 145 000 € ;

Le 18 août 2021, l'acte était signé à l'étude de maîtres BRUGEROLLE et COME associés de Ballan Miré.

Or, le notaire nous a signalé en décembre qu'un lot avait été oublié dans la vente. Il s'agit du lot n°8 qui constitue le corps de conduit de fumées.

Aux termes de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune (...) ».

Aussi le conseil municipal est appelé à délibérer à nouveau pour la vente du lot omis, sans modification du prix initial.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-21 7° et L2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L3211-14 et L3221-1 ;

Vu l'avis du service des Domaines n°2019-37243V0880 en date du 8 janvier 2020,

Vu l'acte de vente de la commune au profit de la SCI REBOURGEON signé le 18 août 2021 à l'étude de maîtres BRUGEROLLE et COME associés de Ballan Miré.

Considérant que suite à une erreur matérielle, le lot 8 libre de toute occupation a été omis lors de la vente initiale et qu'il convient de rectifier cet oubli ;

Après en avoir délibéré, et sur proposition de madame le maire, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de vendre à la SCI REBOURGEON le lot n°8 (corps de conduit de fumées) au 1^{er} étage d'un immeuble de la copropriété du 18 bis et 18 ter rue Principale à Savonnières, sur la parcelle AI20 ;
- **DIT** que ce lot est inclus dans le prix initial de la vente consentie par acte authentique signé le 18 août 2021, et que tous les frais inhérents à l'acte modificatif sont à la charge du notaire ;
- **DE CONFIER** l'acte modificatif à l'étude de maîtres BRUGEROLLE et COME associés de Ballan Miré ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les actes se rapportant à cette vente.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022_DEL002 Création de deux postes d'agent d'entretien et surveillant(e) de la pause méridienne dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (P.E.C.).

Rapporteur : Evelyne MONDON-DELAVOUS maire adjointe en charge de la culture et des ressources humaines

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, deux personnes pourraient être recrutées en P.E.C. au sein de la commune de Savonnières, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et de surveillant de pause méridienne à raison d'au minimum 28 heures hebdomadaires. La répartition du temps de travail fera l'objet d'un planning individuel, notifié aux personnes recrutées en PEC.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois étant précisé que ce contrat peut être renouvelé de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Les crédits figurent au budget 2022.

Vu la circulaire n° DGEFP/SDAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours Emploi Compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Après en avoir délibéré, et sur proposition de madame le maire, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'adopter les propositions de madame le maire exposées ci-dessus, et donc de procéder au recrutement de deux agents sur la base d'un P.E.C. afin d'exercer les fonctions d'agent d'entretien et de surveillant de pause méridienne. La durée de travail est fixée à raison d'au minimum 28 heures hebdomadaires pour toute la durée du contrat, soit 1 an (et renouvellement).
- **DECIDE** que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** madame le maire ou l'adjointe déléguée à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ces recrutements et à signer le contrat de travail, ses éventuels avenants et tous les actes liés à ces derniers.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

III/ Décisions du maire par délégation du Conseil municipal

2021_DEC008 portant autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine privé de la commune avec l'association des bateliers du Cher

2021_DEC009 Tarifs municipaux 2022

Concessions de cimetière :

Nouvelles concessions attribuées depuis le 13/12/2021

Concession	Concessionnaire	Date	durée	type
2021-5-585B	BRESOVSKI JEAN-JACQUES	23/12/2021	Cinquante ans	Collective
2022-1-582B	COUÉ JOËLLE MARIE	19/01/2022	Trente ans	Collective
2022-2-581B	AUBERT CLAUDE	21/01/2022	Trente ans	Collective
2022-3-574bisB	OLIVE BÉATRICE ET GÉRARD	07/02/2022	Trente ans	Collective

Concessions renouvelées depuis le 13/12/2021

Néant

IV/ Informations et questions diverses

La séance du Conseil Municipal se termine à 19h45 le 23/02/2022.

A Savonnières, le 25 février 2022

Le maire
Nathalie SAVATON

Noms et Prénoms	N° délibérations	Signatures
Nathalie SAVATON	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Jean-François FLEURY	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Cécile BELLET	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Aurélien TOULMÉ	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Corinne BISSON	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Emmanuel MOREAU	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Evelyne MONDON- DELAVOUS	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Yannick LEBEN	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Daniel REBOUSSIN	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Alain LOTHION ROY	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Florence VERRIER	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Noëlle BLOT	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Jean-Michel AURIoux	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Jérôme PRAGNON	2022_DEL001 / 2022_DEL002	absent
Sébastien HERBERT	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Céline DELARUE	2022_DEL001 / 2022_DEL002	a donné pouvoir à Nathalie SAVATON
Isabelle RADKOWSKI	2022_DEL001 / 2022_DEL002	a donné pouvoir à Sébastien HERBERT

Solenne GIBERT SIVIGNY	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Mélanie LETOURMY	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Wilfried DELAUNAY	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
José FERNANDES	2022_DEL001 / 2022_DEL002	absent
Noémie GOUBIN	2022_DEL001 / 2022_DEL002	
Hassen SLIMANE	2022_DEL001 / 2022_DEL002	absent